

pi. cl. à Pt L177 - Comptabilité - Divers - Facturation du gaz, du courant électrique - etc.

SOCIÉTÉ NATIONALE

NOTE GÉNÉRALE

SÉRIE APPROVISIONNEMENTS, COMMANDES ET MARCHÉS N° 19-A¹⁹

des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

Paris, le 26 juin 1941.

Col.

Nm.
87

Aé

Organisation du A.G.
SUB. N° Nouveau régime des ch. de fer.
A.N.C.F.

NORD - TRAVAUX	
Service Central	
- 4 JUIL 1941	
Rép. G	Pièce.
N° L113	119

STATISTIQUES CONCERNANT LA PRODUCTION ET LE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Article 1^{er}.

Le Service A (Division de l'Énergie Électrique) est chargé de tenir les statistiques concernant :

1° — la production, le transport, les achats et ventes de l'énergie électrique produite par les usines hydro-électriques de la S.N.C.F. ou achetée pour les besoins de la traction, à partir du centre de production ou des points de livraison de cette énergie jusqu'à l'entrée haute tension des sous-stations de traction.

2° — les achats d'énergie aux distributeurs locaux pour l'éclairage et la force motrice.

Article 2.

Les renseignements nécessaires pour l'établissement de ces statistiques sont adressés au Service A par les diverses Régions.

Toutefois, pour ce qui concerne la Région du Sud-Ouest, les renseignements relatifs au 1° de l'article 1^{er} sont centralisés directement par le Service A.

Article 3.

Les statistiques sont établies à l'aide de renseignements recueillis par les établissements ou organismes intéressés sur des documents de base.

Une consigne intérieure par Région, approuvée par le Service A, règle cette partie du Service. Cette consigne précise en particulier :

1° — la liste des statistiques tenues avec indications de l'origine des renseignements et la manière dont ceux-ci sont obtenus. En ce qui concerne ce dernier point, il doit être indiqué la nature exacte des renseignements à recueillir, la désignation des mesures faites et les points où celles-ci sont effectuées, les appareils de mesure ou documents utilisés, les méthodes de mesure, les époques, heures, périodicité, etc...

[Handwritten signature]